



AMBASSADE DE SUISSE
EN RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE

KINSHASA, le 13 décembre 1978

Boîte postale 8724
Tél. 222 85 - 250 99

Réf.: 010.210

050.44

445.11

an	KH SW 15 RS		
Cozum	19.12.78	3-1	
Visa	1/1	3	RS
EPD		19.12.78	15
Ref. p. B. 15.21. Zaïre			

Direction politique II
Département politique fédéral

3003 B E R N E

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai eu ce matin un entretien avec le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères en l'absence du Commissaire qui, en ce moment, accompagne le Guide dans son voyage en Arabie Saoudite. (Soit dit en passant le Secrétaire d'Etat Idzumbuir, Directeur général du Département, peut être considéré comme un diplomate de carrière : Entre autres missions il a représenté son pays à New York et M. l'Ambassadeur Macuard m'a dit l'apprécier beaucoup).

Le motif de ma visite annoncée à la Direction du Protocole était la remise d'une note verbale relative à l'agrément que vous avez donné à la nomination du Citoyen Geyoro te Kule en qualité d'Ambassadeur de la République du Zaïre à Berne. Mais j'en ai tiré prétexte pour aborder d'autres points encore.

Il m'a paru opportun de laisser entendre à mon interlocuteur que les silences ou certaines lenteurs dans les relations gouvernementales pouvaient revêtir des significations propres au langage des chancelleries diplomatiques. C'est ainsi que lors de l'agrément du Citoyen Matungulu nous avons mis à peine trois semaines pour donner notre agrément, alors que pour son successeur nous avons mis trois fois plus de temps à répondre à la demande zairoise... et qu'il fallait donc voir dans ce temps relativement long chez nous, le signe de ce que certaines choses nous semblaient mériter d'être relevées (j'avais presque envie de parler de signe de mauvaise humeur !).

./.



2.

Les deux sujets ci-après ont été abordés :

1. Les difficultés qu'il y a pour avoir, dans des délais courts, l'autorisation de traverser le fleuve pour se rendre à Brazzaville. Trois fois de suite l'audience que m'accordait le Président de l'Etat congolais est tombée à l'eau, faute de n'avoir obtenu mon laissez-passer à temps. La réponse du Secrétaire d'Etat est qu'il est conscient de cette situation désagréable - et désagréable pour mon Gouvernement dont j'ai à défendre les intérêts au Congo également -, mais qu'elle est due non pas à l'incompréhension de son Département, mais à la toute puissance du "Centre National de Documentation" (la Sûreté de l'Etat). Il pense néanmoins pouvoir trouver avec les services du CND, une forme de procédure rapide au profit tout au moins des Chefs de Missions. Je pourrais en profiter peut-être en janvier déjà.

2. Ensuite j'ai parlé de la question des dettes des Missions diplomatiques zairoises à Berne et à Genève et de celles que font certains membres de ces Missions. Mon interlocuteur connaît ce problème et s'est montré fort ennuyé. Il m'a fait part de ce qu'à Genève beaucoup de membres de la Mission ne relevaient pas de son Département, parce qu'ils sont en fait des Envoyés du Bureau du Président. Or il faut l'avouer, la Présidence est une sorte de super-ministère où se trouvent en grand nombre les privilégiés du Parti. Il fera une démarche auprès du Directeur du bureau présidentiel, mais serait heureux si, de mon côté, j'en faisais une également. Je la ferai d'autant plus volontiers, en rentrant en janvier, que le Citoyen Directeur est une de mes très bonnes connaissances ici (ce qui ne veut naturellement pas dire d'avance que mon intervention porte de gros fruits). Pour l'instant j'ai remis à mon interlocuteur un aide-mémoire et mon premier collaborateur va se rendre incessamment aux Affaires Etrangères pour remettre une liste des dettes et des débiteurs.

Enfin, le Secrétaire d'Etat, à qui j'ai parlé du Citoyen Wodia, à Genève, dont les dettes se montent à quelque 40.000.-- francs, ne voit pas de qui il s'agit. Il m'a demandé de lui communiquer tous les noms de l'intéressé.

./.

3.

La cordialité de l'entretien m'a permis de prolonger celui-ci et d'aborder une affaire qui, bien qu'elle remontât au mois de mai dernier, n'en est pas classée pour autant du côté zairois : j'ai parlé avec le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de ce que le Ministre Monnier, lorsqu'il était à Kinshasa et dirigeait la Délégation suisse à la Commission mixte, avait été convoqué à Gbadolite (autre résidence de Mobutu) par un télégramme, signé Martin Hofmann, pour y être reçu par le Président; et cela sans être accompagné et introduit par le Chef de Mission diplomatique au Zaïre, comme cela se fait toujours.

Mon interlocuteur se trouvait lui-même à Gbadolite, par hasard, le jour où M. le Ministre Monnier y était, et il a été content que j'aborde ce sujet. Car cela lui a permis de me dire que son Département avait assez mal pris la chose et qu'à l'époque il eût souhaité une réaction concrète de la part de l'Ambassade, sous forme d'une note par exemple, de façon à pouvoir saisir le Protocole d'Etat; voire à en parler au Président lui-même. Les interférences de notre compatriote ont eu pour effet d'indisposer à plusieurs reprises le Département zairois des Affaires étrangères. Le Directeur Général Idzumbuir m'a avoué que l'Ambassadeur Matungulu à Berne, avait eu de sérieuses difficultés avec M. H. Mais le Département n'a à aucun moment désavoué son chef de mission, bien au contraire. Il y a eu cependant des intrigues en très haut lieu qui ont abouti au transfert que vous savez et qu'on réprovoque au niveau de l'administration. Le nouvel Envoyé du Zaïre recevra des instructions précises - me dit toujours mon interlocuteur - quant à l'attitude qu'il devra observer à l'égard de M. Hofmann. Mais il ajoute : "le Président a des relations personnelles avec la personne en question, et ceci ne facilite parfois pas les choses....".

Veillez croire, Monsieur l'Ambassadeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse


(R. Godet)

Copies sont envoyées :

- Protocole du D.P.F.
- Direction politique III
- Direction administrative
- Mission suisse à Genève